

INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

Dans le cadre du Plan National Canicule et conformément aux dispositions de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des articles R.121-2 à R.121-12 du Code de l'action sociale et des familles, les communes doivent mettre en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande. Toutes les informations utiles recensées sont conservées en mairie qui en assure la confidentialité.

Aussi, la municipalité de DOUCHY-MONTCORBON vous encourage, si vous le souhaitez, à venir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie en apportant les renseignements suivants :

1/ Si vous vous déplacez en personne en mairie

- Civilité complète
- Adresse précise
- Coordonnées téléphoniques (fixe, mobile)
- Service à domicile en place (coordonnées complètes)
- Médecin traitant
- Personne à prévenir en cas de besoin (Nom, prénom, adresse complète, téléphone, lien)
- Représentant légal (en fonction des cas)
- Handicap éventuel

2/ Si une tierce personne se déplace en mairie pour vous

- Civilité complète
- Adresse précise
- Coordonnées téléphoniques
- Service à domicile en place (coordonnées complètes)
- Médecin traitant
- Personne à prévenir en cas de besoin (Nom, prénom, adresse complète, téléphone, lien)
- Représentant légal (en fonction des cas)
- Handicap éventuel
- Les coordonnées du tiers déclarant

Le Maire, Président du C.C.A.S.

Abel MARTIN